

***Inventaire des nouvelles condamnations du lanceur d'alerte
Gerhard ULRICH depuis sa libération en avril 2014,
après avoir purgé une peine de 4 ans de prison, pour avoir dit la vérité***



Le portail Internet qui gêne

Depuis 2016, ULRICH publie les résultats de ses investigations sur www.worldcorruption.info/ulrich.htm

En cas de censure, vous pouvez y accéder via un proxy, par exemple <https://kproxy.com/>

A ce jour, on y trouve environ 200 publications écrites dans les trois langues (français, allemand et anglais). En règle générale, les malfaiteurs dénoncés font profil bas quand on dénonce la vérité. Ils évitent de courir le risque que leurs agissements soient débattus en public. Seulement 1 publication sur 20 de ces documentations a provoqué une plainte pénale contre l'auteur.

Les condamnations qui ont résulté, ou vont encore se concrétiser sont énumérées ci-dessous. On y trouve les sentences des juges. Le condamné fait valoir le fait d'avoir dit la vérité. Pour chaque condamnation, des liens vous amènent à son point de vue de l'affaire en cause. Les lecteurs pourront donc apprécier les faits eux-mêmes pour chaque cas, pour se forger leur propre opinion. Qui a dit la vérité ? ULRICH ou les juges en charge du dossier ?.

Voici les condamnations dans l'ordre chronologique :

1. Condamnation du 28.11.17 à 100 jours-amende pour une prétendue calomnie aux dépens de l'incendiaire criminel franc-maçon Claude BUDRY

Analyse du condamné, qui a déclenché cette procédure :

www.worldcorruption.info/gutknecht.htm

2. **Condamnation du 31.05.18 à 60 jours-amende pour un prétendu délit manqué de contrainte et concurrence déloyale aux dépens de l'avocat franc-maçon Michel TINGUELY (décédé)**

Publications du condamné qui illustrent le point de vue du condamné :

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-06-01_guignard-f.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-09-18_kaltenrieder-f.pdf

3. **Condamnation du 27.06.18 à 20 jours-amende pour une prétendue concurrence déloyale aux dépens de l'avocat franc-maçon Michel TINGUELY (décédé)**

Point de vue du condamné :

[www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-07-](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-07-10_OppositionOrdonnanceColetta-f.pdf)

[10_OppositionOrdonnanceColetta-f.pdf](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-07-10_OppositionOrdonnanceColetta-f.pdf)

4. **Condamnation du 21.11.18 à 100 jours de prison pour prétendu calomnie aux dépens de l'avocat franc-maçon Michel TINGUELY (décédé)**

La démarche du condamné qui a déclenché cette procédure :

[www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-02-](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-02-07_plainte_mp_confederation-f.pdf)

[07_plainte_mp_confederation-f.pdf](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-02-07_plainte_mp_confederation-f.pdf)

5. **Condamnation du 04.12.18 à 4 mois de prison ferme pour une prétendue calomnie aux dépens des anges de la mort d'APREMADOL (association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois), Manon FAWER et Augustine ANKER**

Analyses du condamné qui démontrent sa motivation :

www.worldcorruption.info/romanens.htm

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2019-02-03_InMemoriam-f.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2019-04-15_TempleMontbenon-f.pdf

400 jours de prisons se sont donc accumulés. Ces condamnations ci-dessus sont exécutoires.

D'autres condamnations vont s'ajouter. Voici les intentions de la « justicerie » qui constituent des objets de procédures en cours :

6. **Ordonnance du Ministère public de la Broye et du Nord vaudois du 04.10.19, condamnant ULRICH à 30 jours de prison ferme et 60 jours-amendes pour prétendues diffamation et concurrence déloyale aux dépens de l'avocat franc-maçon Michel TINGUELY. Ce 9^{ème} procès**

intenté par feu Michel contre ULRICH sera célébré le 07.10.20 à Yverdon-les-Bains – 1 année après le décès du plaignant quérulant.

Analyse du condamné qui a déclenché cette procédure :

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_nicolet-f.pdf

7. *Ordonnance du Ministère public de la République et Canton du Jura du 06.03.20, condamnant ULRICH à 3 jours-amende pour une prétendue « publication de débats officiels secrets »*

Ce procès sera célébré le 03.09.20 à Porrentruy.

Point de vue et analyse du condamné :

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2020-03-20_OppositionOrdonnancePenale-f.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2020-03-20_Adasmann-f.pdf

8. *Ordonnance du Ministère public du canton de Fribourg, condamnant ULRICH à 20 jours-amende pour une prétendue diffamation aux dépens de la « juge de paix » Delphine QUELOZ*

Dénonciation de QUELOZ pour ses agissements racistes contre une mère yéniche, publiée par le condamné, qui a déclenché cette procédure :

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2017-08-23_metraux-f_anonyme.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2019-04-09_DenociationMaltraitance-f.pdf

9. *Procédure très probablement ouverte par le Ministère public de la République et Canton de Genève pour avoir dénoncé la pédo-criminalité de certains dirigeants de la RTS (Radio Télévision Suisse)*

Publication qui a déclenché cette poursuite pénale :

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2019-07-16_Lopez-f.pdf

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2019-11-24_bonfanti-f.pdf

Au-delà des 400 jours de prison exécutoires, s'ajoutent à ce jours encore 113 jours de détention. Cela cumule à 513 jour – actuellement. Ce n'est guère la fin.

Commentaires du concerné

Au début de mon combat contre la dégénérescence du système judiciaire, j'ai arrêté ma stratégie comme suit :

S'en tenir toujours à la vérité. Si nécessaire, avouer sans ménagement ses propres erreurs et les corriger. Puisque la vérité est un terme abstrait, je définis la recherche de la vérité par l'effort d'établir les faits. Qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce qu'il n'y a pas ? Cela coïncide avec l'application de la théorie selon Kepner-Tregoe:

<http://en.wikipedia.org/wiki/Kepner-Tregoe>

Il faut toujours pouvoir se mettre en question. C'est justement cette capacité qui manque cruellement aux robes noires. Rarissimes sont les exceptions.

Les juges et procureurs se barricadent derrière leurs vérités procédurales, coûte que coûte. Si besoin est, ils recourent à la répression du droit de la liberté d'expression. Cette violation des droits de l'homme ne m'impressionne pas.

Guntalingen, le 04.08.20

Gerhard ULRICH